

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 OCTOBRE 2018 à 20H00**

Présents : Mesdames PULCINI, DUFOUR, ANTONETTI, BEAUFORT-VELUT  
Messieurs HUMBERT, PETIT, COLL, AMBRE, CORNET, L'HERBETTE  
Excusées : Mesdames CHENE et RIGOLLET  
Absente : Madame SCHELFOUT  
DATE DE LA CONVOCATION : 02/10/2018  
SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe CORNET

Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 Septembre 2018 par Monsieur le Maire : aucune remarque des membres du conseil, il est adopté à l'unanimité.

Avant de présenter l'ordre du jour, Mr le Maire présente au conseil municipal Madame Florence JACQUET-FRANCILLON qui sera amenée à remplacer Francoise PECQUART qui a fait valoir ses droits à la retraite pour fin 2018. Elles vont travailler ensemble jusqu'à fin décembre pour la transmission des dossiers.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Echange parcelles avec propriété de M. Celi
- Demande de Mme Thomas et de M.Cornet
- Approbation rapport CLECT
- Travaux de reprise des concessions
- Devis toiture du four banal
- Remplacement serrures Foyer Rural
- Changement menuiseries extérieures du Restaurant des Mas
- Travaux parking Foyer Rural : devis Picbois
- Demande des P'tits Loupiots
- Indemnités trésoriers pour 2018
- Questions diverses

### **ECHANGE PARCELLES AVEC PROPRIETE DE M. CELI**

Suite au décès de Mr Celi et au règlement de sa succession, il est ressorti qu'en 1980, la commune de Villette-sur-Ain et Mr Celi s'étaient entendus pour un échange de parcelles dont le bornage et l'acceptation de l'échange avaient été actés par délibération du 24/10/1980. Mr Celi avait clôturé sa propriété en tenant compte de cet échange qui n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié. Il convient donc de régulariser la situation.

La commune cède à Mr Celi les parcelles AC 363 (52m<sup>2</sup>) et AC 375 (1a69) soit un total de 2a21ca  
Mr Celi cède à la commune les parcelles AC 369 (0a78ca), AC 370 (0a63ca), AC 371 (1a10ca), AC372 (0a27ca), AC 373 (0a03ca) pour un total de 2a81ca.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité : autorise le maire à procéder l'échange et dit que les frais d'acte seront à la charge de la succession de M.CELI.

### **DEMANDE DE Mlle Ingrid THOMAS et de Mr philippe CORNET**

Pour l'acquisition des parcelles AC 419 (468 m<sup>2</sup>) et AC 459 de (155m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire demande à M Cornet de se retirer.

Il fait lecture du courrier de Mme Thomas et M Cornet.

Le conseil municipal propose de les vendre à 7100 €, prix payé par la commune lors de l'acquisition.

Le conseil municipal avec 8 voix pour et une abstention décide de vendre ces parcelles au prix de 7100€.

Le maire est autorisé à signer cet acte de vente, les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

### **APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Les frais de personnel de l'ensemble des intervenants musique, sport et coordination représentent un montant de 140 990.00€.

La CC ne veut plus les prendre en charge. Après débat la CLECT a décidé une répartition par habitant. Pour Villette sur Ain, la commune va percevoir 5564.00€ qu'elle devra reverser au Centre social Mosaïque de Chalamont.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

### **TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSIONS**

Suite à la reprise des concessions en 2016, il devient urgent de faire réaliser les travaux de nettoyage de 24 emplacements dont 22 concessions simples et 2 concessions doubles.

Nous avons consulté trois entreprises : Metras à Saint André de Corcy , Pompes Funèbres Générales à Ambérieu-en-Bugey et Pompes Funèbres de la Côtière à Meximieux.

Seule les Pompes Funèbres Générales d'Ambérieu-en-Bugey a répondu, et propose de réaliser les travaux pour un montant de 13 570 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

### **DEVIS TOITURE FOUR BANAL**

Nous avons consulté 3 entreprises, seules 2 nous ont présenté un devis :

- l'entreprise EBMC : pour un montant de 19 399,42 € H.T.
- l'entreprise GALOIN : pour un montant de 23 732,12 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EBMC pour 19 399,42 € H.T.

### **REPLACEMENT SERRURES FOYER RURAL**

Suite au vol par effraction des portes d'entrée au foyer rural durant le mois d'août dernier. Il a été demandé des devis aux entreprises ARTEBA et EBMC.

L'entreprise ARTEBA a établi un devis pour un remplacement à l'identique, mais qui ne changera pas la facilité d'effraction dont le montant s'élève à 1549,95€ HT.

L'EBMC nous propose de changer les crémones par des boutons poussoir sur les portes d'entrée et les issues de secours pour un montant de 2362,65€ HT.

Ce dernier système semble être moins facile à fractionner.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise EBMC.

### **CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU RESTAURANT DES MAS**

Les menuiseries extérieures du restaurant des Mas sont vraiment en très mauvais état et la commune lors de la signature du bail commercial en juin 2015 s'était engagée à les changer.

Ces fenêtres seront changées à l'identique selon les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Nous avons demandé à trois entreprises de nous établir un devis :

- Atelier Bois : 8 148 € HT
- SARL RENOUD : 9 459 € HT
- EBMC : 9 042,43 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Atelier Bois pour 8 148 € HT.

Cette entreprise s'engage, après cinq semaines de délai pour la fourniture de menuiserie, à les poser avant fin 2018, en accord avec Yannick ALCARAZ selon son planning. Le but étant de réduire dès que possible la facture de chauffage du restaurant pour cet hiver.

### **TRAVAUX PARKING FOYER RURAL**

Le revêtement de l'esplanade du Foyer Rural a été refait cet été par l'entreprise SOMEK et nous avons constaté qu'il était déjà endommagé par les dérapages répétés de voitures, motos et autres engins. Il est proposé d'installer des barrières en bois, une fixe au nord et une mobile côté parking pour empêcher l'accès à ces véhicules. L'entreprise PIC BOIS nous propose la fourniture de ces barrières pour un montant de 2767.54€ HT. Le Conseil Municipal retient ce devis.

### **DEMANDE DES P'TITS LOUPIOTS**

Mr le Maire fait lecture du courrier envoyé par l'association les P'tits Loupiots dans lequel elle demande la gratuité pour l'occupation de la salle du bas du foyer rural. La Mairie, ayant réalisé les travaux de menuiserie, de chauffage et investit dans des protections des poteaux, demande au conseil de voter, surtout que l'association réduit sa demande à une seule demi-journée au lieu de deux les années précédentes. Elle propose le mercredi de 9h30 à 13H00.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité POUR.

### **INDEMNITES TRESORIERES POUR L'EXERCICE 2018**

Cette année du fait de l'absence et du départ à la retraite de Mme Fabrègue, cette indemnité est répartie entre elle et son successeur Mr Christian Lamur.

Indemnité pour Mme Fabrègue : 76,20 € Brut

Indemnité pour Mr Lamur : 321,38 € Brut

Le conseil municipal a voté à l'unanimité.

Information complémentaire et importante : la trésorerie de Meximieux est maintenue, pas transférée à CHATILLON/CHALARONNE et AMBERIEU EN BUGEY.

### **Questions diverses**

#### **DECISION MODIFICATIVE n°3**

Suite à l'emprunt réalisé pour l'achat de la faucheuse/débroussailleuse et aux divers travaux votés au cours de cette réunion. Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget comme suit :

#### Section Fonctionnement

Dépenses : c/023 +3450 €

Recettes : c/7381 +3450 €

#### Section Investissement

Recettes : c/021 +3450 €

<u>Dépenses:</u>	c/1641	+3450 €
	c/21316 op 59	-3350 €
	c/2128	+3350 €
	c/2313 op 65	-2200 €
	c/2315 op 29	+2850 €
	c/2315 op 54	- 650 €
	<u>Total</u>	+ 3450 €

- Mme BEAUFORT VELUT informe que la famille ROUSSEL s'est faite cambriolée en pleine journée, des bijoux et matériel informatique. Le CONSEIL MUNICIPAL rappelle la vigilance de chacun.

Mr le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21H10.

Le Maire,  
Jean-Pierre HUMBERT